

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE POISSONS

RESPONSABILITÉS

La responsabilité du concours et de l'application du présent règlement relèvent du bureau du Conseil d'administration.

EXPOSITION

Le congrès du KCF comprend une exposition et un concours de poissons.

L'inscription des poissons est gratuite.

L'acheminement des poissons au concours est à la charge du killiphile.

Les poissons sont exposés soit par couple ou trio adultes (un mâle et deux femelles) soit par groupe d'élevages de trois couples ou de deux trios.

Tous les poissons ovipares appartenant à l'ordre des Cyprinodontiformes sont acceptés à l'exposition. Seuls les membres d'un club killiphile sont habilités à présenter des poissons au concours.

INSCRIPTIONS

L'enregistrement des poissons pour l'exposition devra être accompagné des données suivantes :

Nom de l'exposant et de l'association au nom de laquelle il souhaite exposer. Un exposant peut inscrire des poissons au nom d'un seul des clubs dont il est membre.

Identification de l'espèce / population / code de collecte (selon la nomenclature en vigueur du KCF)

L'organisation se réserve le droit de changer ces données si des erreurs sont relevées.

Les poissons exposés deviennent la propriété exclusive du KCF.

CONCOURS

Les poissons exposés font l'objet d'un concours.

Il sera accepté tous les poissons nés dans l'installation du killiphile qui les expose. Ainsi, sont exclus du concours les poissons sauvages qui seront seulement exposés.

Les groupes du concours :

Groupe 1 - *Fundulopanchax* sauf groupe *gardneri*

Groupe 2 - *Fundulopanchax gardneri*

Groupe 3 - *Chromaphyosemion*

Groupe 4 - "Petits *Aphyosemion*": *Diapteron*, "*Kathetys*", *Episemion* et *Iconisemion*

Groupe 5 - "Calliurum": *Scheelsemion*

Groupe 6 - *Aphyosemion*, *Mesoaphyosemion* et *Raddaella*

Groupe 7 - "*Roloffia*": *Callopanchax*, *Archiaphyosemion*, *Scriptaphyosemion* et *Nimbapanchax*

Groupe 8 - *Nothobranchius* et autres annuels africains

Groupe 9 - Annuels Sud-Américains (ASA)

Groupe 10 - *Epiplatys*, *Aplocheilus* et *Pachypanchax*

Groupe 11 - "Rivulus": *Laimosemion*, *Melanorivulus*, *Anablepsoides*, *Cynodontichthys*, etc...

Groupe 12 - *Aphanius* et assimilés et Nord-Américains

Groupe 13 - Autres espèces, dont *Oryzias*

PRIX DU CONCOURS

Par groupe sont décernés les prix suivants:

- 1er, 2e et 3e prix pour les couples ou trios (un mâle + 2 femelles) adultes.
- Un prix pour le meilleur lot d'élevage.

Les prix spéciaux suivants peuvent également être décernés:

- Un prix pour le meilleur éleveur du KCF

Distribution des points:

- Meilleur poisson de l'exposition: 10 points
- 1er prix: 10 points
- 2ème prix: 8 points
- 3ème prix: 6 points
- Lot d'élevage: 6 points
- Chaque couple exposé hors prix et jugé avec une note : 1 point

- Un prix pour le meilleur poisson de l'exposition (Best of show). Jugement parmi les 1er de chaque groupe.
- Un prix du président du jury
- Un prix du président choisi parmi les *Aphyosemion* australe présentés
- Éventuels prix des sections régionales
- Éventuels prix des clubs étrangers

JUGEMENT

Président des Jurys

À l'occasion de chaque congrès un président des jurys est nommé par le bureau du CA.

Le président des jurys a pour fonction de veiller au bon déroulement du concours. Avant le début du jugement, il s'assure que les conditions matérielles sont réunies (fermeture de la salle, absence de toute présence hors jury), il rappelle aux juges les consignes (notation, critères de jugement), il s'assure que tous les conflits d'intérêt soient connus et veille à ce que les dispositions qu'ils requièrent soient prises. Pendant le jugement, il se tient à la disposition des juges pour leur porter assistance et arbitrer leurs éventuels différends. Si nécessaire, il peut faire appel à un intervenant extérieur de son choix pour solutionner un problème.

A la fin de chaque jugement, il s'assure de l'unanimité des juges et dans le cas contraire, tranche les éventuels litiges. Il recueille chaque feuille de jugement, l'approuve en la signant et la transmet au secrétariat de saisie du congrès pour enregistrement.

A la fin du jugement, il décide de la réouverture de la salle au public.

Commissaire de salle

Il est nommé par le président des jurys.

Le commissaire de salle travaille en collaboration avec le président des jurys.

Il contribue à la sérénité des jurys en contrôlant l'accès de la salle d'exposition.

Il assure les relations entre le président des jurys et le poste de saisie des résultats en étant garant de la confidentialité des documents.

Composition des jurys

Un jury est composé d'au moins 3 membres.

Un membre ne peut appartenir qu'à un seul jury.

Chaque jury peut juger jusqu'à 4 groupes.

Cette configuration de jurys est dite "idéale", elle pourra être modifiée et adaptée selon les circonstances du moment, pouvoir discrétionnaire du président des jurys.

Le président des jurys, ou toute personne désignée par lui, ayant accès à la liste des exposants présents dans chaque groupe, contactera en amont du congrès les killiphiles pressentis pour être membres des jurys.

Les jurys sont souverains dans la notation des poissons exposés et le classement qui en découle.

NOTATION

Critères de notation

Les formes sélectionnées (albinos, doré, chocolat, etc.) sont admises au concours.

- **Forme** : Les formes et proportions des poissons doivent être conformes au phénotype de l'espèce, tant au niveau du corps que des nageoires.
- **Taille** : La taille des poissons exposés doit être conforme aux valeurs généralement observées pour l'espèce : les poissons primés doivent avoir une taille qui correspond à des poissons adultes normalement développés et non à des poissons juvéniles. Des poissons ne peuvent être déclassés pour la raison d'une taille trop importante par rapport à celle habituellement constatée.
- **Coloration** : Colorations et dessins doivent être conformes aux standards de l'espèce.
- **Santé** : Les poissons devront être en bonne santé et leurs nageoires ne devront pas être endommagées. Ils ne devront pas exprimer des signes de vieillesse.
- **Équilibre du couple** : La différence de taille entre mâle et femelle doit refléter celle attendue pour l'espèce en conditions naturelles.

Les groupes d'élevage seront constitués par trois couples ou deux mâles et quatre femelles de jeunes poissons avec différenciation sexuelle apparente.

Tous ces critères ayant été évalués par ailleurs, on pourra tenter de départager les éventuels ex æquo en prenant en compte la rareté ou la difficulté d'élevage des souches classées à égalité.

Barème de notation

Les poissons exposés, couples ou groupes d'élevage, sont notés de 0 à 10 (en chiffres entiers). 10 étant la note maximale.

Les poissons ne seront pas classés et donc notés "0" en cas de:

- doute sur l'identification.
- couple ou groupe constitué de poissons semblant appartenir à des espèces différentes.
- mort de l'un des deux poissons du couple ou de poissons d'un groupe le rendant inférieur à 3 couples ou deux trios.
- poissons présumés sauvages.
- poissons achetés en commerce ou ayant appartenu à un éleveur différent.
- malformation ou maladie évidente.

Les jurys déterminent les 3 couples de poissons gagnants classés de 1 à 3, ainsi que le groupe d'élevage primé.

S'il n'y a pas de consensus, le jury peut présenter de 3 à 5 lauréats possibles et demander alors au président des jurys de classer les 3 premiers.

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO: PRIX MAURICE CHAUCHE

Un concours photo récompense la meilleure photographie au format numérique.

Les photographies sont d'abord jugées sur écran par un expert (désigné par le bureau) qui désigne les cinq meilleures photos.

Celles-ci sont ensuite exposées à l'ensemble des adhérents sur le site et soumises au vote des adhérents.

Chaque document devra comporter le nom et prénom de l'auteur, le numéro d'adhérent KCF ou du club et le nom complet du poisson.

Les photographies ne devront pas comporter de signature ou de tags permettant d'identifier l'auteur.

Le nombre de photographies présentées est limité à 3 par concurrent.

La résolution minimum est : 150 dpi X 150 dpi

Les documents présentés, tirages ou fichiers numériques seront réputés devenir propriété du KCF, elles seront intégrées au fichier photographique du KCF, réservant à l'association le droit de les reproduire librement dans n'importe quelle publication, ainsi que sur le site web (killclubdefrance.org).